



Le SICTAME vous informe



www.sictame-unsatotal.org

Participez à la pétition concernant le SSC

La plus grande partie des salariés du Groupe Total en France, travaillant dans les branches Holding, Amont, Marketing et Services et GRP, appartient au « **Socle Social Commun** » (SSC). Ce Socle Social commun attribue de nombreux avantages à ces salariés dont notamment, mais pas seulement, dans l'intéressement. Cependant, le dernier accord d'intéressement signé par la CFDT, la CFE-CGC et la CAT dans le Socle Social Commun a, inexplicablement, exclu Saft du périmètre de l'accord intéressement.

Cette exclusion des salariés Saft de l'intéressement du Socle Social Commun en France est injuste et contraire aux déclarations du management sur l'importance de Saft pour concrétiser les ambitions de Total de devenir « la » major de l'énergie responsable. Cette exclusion prive les salariés de Saft, partie du Groupe Total, de presque 3500 €/an d'intéressement et des sommes équivalentes dans d'autres avantages sociaux. Alors même que des salariés d'autres entreprises du groupe plus petites et moins importantes que Saft en profitent, pourquoi pas nous ?

La solution est évidente : il faut que les salariés de Saft soient intégrés dans le Socle Social Commun des salariés de Total en France. Les salariés de Saft perdent des milliers d'euros/an à cause de cette exclusion du SSC du groupe Total S.A.

Nous vous invitons donc à signer la pétition du SICTAME :



- En cliquant sur ce code QR avec votre smartphone ; ou
- Sur le site <https://fr.surveymonkey.com/r/SSCSAFT> ; ou
- En écrivant sur papier libre votre volonté (voir ci-après).

Voici la liste des avantages que nous pourrions avoir une fois intégrés dans le Socle Social Commun :

- Intéressement-Participation : environ 6000 € en moyenne par an
- Épargne salariale et épargne retraite : un salarié gagnant 2500 €/mois reçoit environ 3600 €/an d'abondements pour un montant global de versements de 3500 €.
- Prévoyance santé - décès - invalidité, : maintien du salaire à 100% pendant 3 ans en cas de maladie ou accident, octroi d'indemnités ou rentes complémentaires en cas d'indisponibilité de travail et d'invalidité, mise à disposition d'un capital en cas d'invalidité absolue et définitive.
- Compte Epargne Temps (CET) : possibilité d'affecter 10 jours de congés ou RTT sur le CET avec possibilité de les monétiser ou de les placer sur le PERCO avec abondement de 25%, soit 10 jours valorisés à 1150 € et abondés de 288 € si placement sur PERCO pour un salaire mensuel brut de 2500 €
- Complémentaire Santé de haute niveau (Harmonie Mutuelle) et avec des abondements importants de l'employeur.



Texte à écrire sur papier libre et à envoyer au SICTAME Section SAFT Bordeaux (En main propre ou par courrier interne à Nadia Hadj Abdelkader) :

« Je souhaite que les salariés de SAFT en France soient intégrés dans le Socle Social Commun du Groupe Total afin de profiter, dans les plus brefs délais, des dispositifs sociaux attribués dans ce périmètre et je signe cette pétition avec mon nom et prénom :..... »

Souscrivez à notre **bulletin électronique** en écrivant à holding-amont.sictame-uns-ues@total.com



SICTAME-UNSA-TOTAL

Tour Coupole La Défense Bureau 4E41 (01.47.44.76.33)
SAFT, 111 Boulevard Alfred Daney 33074 BORDEAUX :

- Nadia HADJ-ABDELKADER : nadia.hadj-abdelkader@saftbatteries.com
- Cyril MONNOYER : cyril.monnoyer@saftbatteries.com
- Younes JAOUI : younes.jaoui@saftbatteries.com